



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

### OBJET : ESPACES PUBLICS

14) SIPPAREC

Enfouissement des réseaux rues Albert Einstein,

D'Estienne d'Orves et sentier des Malicots - Conventions

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221215-DEL20221215\_14-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022

#### ETAT DE PRESENCE POINT 14

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant le Conseil..... | 49 |
| Nombre de Conseillers en exercice.....      | 49 |
| Présents.....                               | 33 |
| Absents représentés.....                    | 12 |
| Absents excusés.....                        | 3  |
| Absents non excusés.....                    | 1  |

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### ETAT DE PRESENCE POINT 14

##### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MRAIDI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

##### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. PRIEUR,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI,  
Mme LERUCH, Adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU.

##### **ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal.

##### **ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **ESPACES PUBLICS**

### **14) SIPPAREC**

Enfouissement des réseaux rues Albert Einstein, D'Estienne d'Orves et sentier des Malicots - Conventions

#### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2224-35,

vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment son article 2 II,

considérant que le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'énergie et les réseaux de communication (SIPPAREC) réalisera prochainement des travaux de mise en souterrain du réseaux de distribution publique d'électricité appartenant dans la rue Albert Einstein, le sentier des Malicots et la rue d'Estienne d'Orves à Ivry-sur-Seine,

considérant que la Ville souhaite enfouir le réseau d'éclairage public encore aérien dans certaines de ces mêmes rues,

considérant que l'enfouissement des réseaux aérien de communications électroniques dans certaines de ces mêmes rues permettra de procéder ensuite à leur réhabilitation,

considérant que pour optimiser les moyens techniques, financiers et humains de ces projets, il est possible de mutualiser les opérations d'enfouissement précitées avec le SIPPAREC,

considérant que l'établissement de conventions entre le SIPPAREC et la Ville sont nécessaires afin d'organiser les modalités de mise en œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux précités,

vu les deux conventions nécessaires à la réalisation de ce projet, ci-annexées,

#### **DELIBERE**

*Adopté à l'unanimité*

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention financière avec le SIPPAREC concernant l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que le coût prévisionnel de l'opération d'enfouissement des réseaux de communications électroniques a été évalué à 205.500 € TTC.

**ARTICLE 3 :** APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIPPAREC concernant l'enfouissement du réseau d'éclairage public de la Ville et AUTORISE le Maire à la

signer.

**ARTICLE 4** : PRECISE que le coût prévisionnel de l'opération d'enfouissement du réseau d'éclairage public de la Ville a été évalué à 16.125 € TTC.

**ARTICLE 5** : AUTORISE le Maire à solliciter toute demande de subvention pour les travaux d'enfouissement des réseaux.

**ARTICLE 6** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 22/12/2022